

Agenda

Olympique de Chaignay :

- Tournoi de foot à Chaignay : le samedi 6 juillet à partir de 10 h 00.

Comité des Fêtes : Fête nationale au terrain de foot le 13 juillet à partir de 12h00

Elections législatives 2^{ème} tour : le 7 juillet de 8h00 à 18h00 à la SDF

Vide ta Bière et ton Grenier : le 1^{er} septembre

Cloch'Villages : le 14 septembre

Mairie de Chaignay

1 rue du Puits Dessous

03 80 95 20 09

mairie.chaignay@gmail.com

Site : maire-chaignay.fr

Permanences

Mardi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 14h30 à 18h

2^{ème} Samedi du mois de

11h00 à 12h00

Coordonnées du Maire

Gilles BIANCONE

07 81 50 26 57

Des adjoints

Perrine Latouche

06 37 69 12 74

Marc Robert

06 44 79 24 44

Damien Begin

06 11 08 48 39



Prochain conseil

À la salle du conseil à la mairie
31 juillet à 19h00

Les comptes-rendus du conseil sont consultables sur le site internet de la commune. Le dernier PV de séance sera publié après approbation lors de la séance suivante.

Vos élus vous informent



JUIN 2024

Remerciements

- Merci à Rémi Lazzaroni et Florian Ecoffet pour avoir réparé gracieusement le portail de l'école.
- Merci à Philippe Daval, Daniel Scribot et Jean-Marie Lagoutte pour avoir réparé gracieusement les tables en bois de la guinguette.
- Merci aux joueurs de l'Olympique de Chaignay pour nous avoir fait vibrer tout au long de la saison footballistique et pour avoir remporté le titre de champion D3.

Affouages

- Ouverture des inscriptions à partir du 16 juillet en mairie avec une clôture le 04 octobre 2024 (fourniture de l'attestation assurances RC).
- Marquage du bois le 05/10
- Distribution le 15/10
- Les têtes de chênes seront mises à la vente à compter du 01/09/2024 pour le prix de 7^E le stère (information en mairie)

Rue Neuve

Le dossier d'avant-projet sera proposé aux élus semaine 30. Après validation, le dossier de consultation des entreprises pourra être mis à la publication sous 1 mois.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'enlèvement des consoles France Télécom et des poteaux bois. Seulement après viendra la démolition du transfo.

POINT RENO

Dans le contexte actuel et face aux démarchage abusifs, nous vous encourageons à contacter le Point Réno pour y voir plus clair sur les dispositifs en cours. Des permanences sont ouvertes gratuitement à tous les ménages du territoire, sans conditions de revenus.

Vous avez le choix entre deux prestataires agréés : URBANIS et BOURGOGNE ENERGIE RENOUVELABLE.

A compter du mois de juillet 2024 et jusqu'en Mai 2025 (sauf Août)

Permanences à Is sur Tille au numéro 20 de la place du général Leclerc dans les locaux ESPACE France SERVICES :

2^{ème} vendredi du mois sur RDV avec BER au 03.80.59.12.80

3^{ème} vendredi du mois sans RDV de 14h à 16h avec URBANIS

Les bons gestes à adopter et les aides mobilisables pour effectuer des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation des logements ou de réhabilitation de logements dégradé.



Pays Seine-et-Tille en Bourgogne

France Rénov'

CONSEILS GRATUITS

POINT RÉNO

INFORMATIONS AIDES FINANCIÈRES

OUVERT A TOUS

A
B
C
D
E
F
G

UN PROJET DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?
DANS VOTRE COPROPRIÉTÉ ?

Autorisation de travaux : (notice informative cerfa 51434-12)

Nous vous rappelons l'obligation faite de déclarer en mairie tous travaux affectant votre propriété (hors dispenses). Vous référez à la notice cerfa 51434-12 sur le site :

<https://www.formulaires.service-public.fr>

Le plus simple étant de vous renseigner auprès de la municipalité.

Certains ne sont pas à jour, merci de bien vouloir régulariser sans délai sans que nous soyons obligé d'envoyer un écrit...

De plus nous vous rappelons que l'affichage réglementaire du numéro de DP ou PC est obligatoire.

PLU

Le bilan de la concertation (remarques émises dans le registre mis à dispositions des habitants en Mairie), est en cours d'élaboration. Il sera validé en conseil municipal du 31 juillet 2024.

BOULANGERIE

L'appel d'offre est lancé avec un délai de réponses au 30 juillet.

Nous pensons raisonnablement pouvoir débuter les travaux au 1^{er} Octobre.

RAPPEL : Stationnement

Un nouvel arrêté qui remplace celui en vigueur, est pris pour interdire le stationnement dangereux dans le virage de l'intersection rue du Puits Dessous et rue du Touillet sur une distance de 110 m, et ce à compter du 17 avril 2024 (affichage dans le panneau Mairie)

